

PLAN DE COURS

PSY1563-01

Histoire de la psychologie

Automne 2023

Les mercredis, 12 h 30 à 15 h 30 6 septembre au 13 décembre

Enseignant: Mathieu Brideau-Duquette, M. Sc.

Courrier électronique : <u>mathieu.brideau-duquette@uqo.ca</u>

Disponibilités : Sur rendez-vous

N.B. L'étudiant-e est invité-e à lire attentivement la feuille jointe à la fin du plan de cours concernant les « Politiques et règlements » du Département de psychoéducation et de psychologie.

Il est de la responsabilité de l'étudiant-e de récupérer son travail. Dorénavant, l'étudiant-e doit fournir à son ou sa professeur-e une enveloppe suffisamment affranchie pour permettre le retour de son travail après le délai réglementaire accordé pour une révision de notes.

Tolérance ZÉRO en matière de violence à caractère sexuel.

Le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH) a pour mission d'accueillir, soutenir et guider toute personne vivant une situation de harcèlement, de discrimination ou de violence à caractère sexuelle. Le BIPH oriente ses actions afin de prévenir les violences à caractère sexuel pour que nous puissions étudier, travailler et s'épanouir dans un milieu sain et sécuritaire.

Vous vivez ou êtes une personne témoin d'une situation violence à caractère sexuel ? Vous êtes une personne membre de la communauté étudiante ou une personne membre du personnel, autant à Gatineau qu'à Ripon et St-Jérôme, l'équipe du BIPH est là pour vous, sans jugement et en toute confidentialité.

Ensemble, participons à une culture de respect. Pour de plus amples renseignements consultez **UQO.ca/biph** ou écrivez-nous au **Biph@uqo.ca**

DESCRIPTION DU COURS

Facteurs culturels, philosophiques, scientifiques et institutionnels à l'origine du développement de la discipline: structuralisme, fonctionnalisme, gestaltisme, behaviorisme, psychanalyse, psychologie humaniste et psychologie cognitive. Évolution de la psychologie dans divers pays, dont le Canada et le Québec. Apparition des divers domaines de la psychologie appliquée. Tendance à la professionnalisation et à la spécialisation en psychologie fondamentale et appliquée. Influence de la culture. Impact de la psychologie sur la société.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Permettre à l'étudiant de comprendre l'origine et la formation de la psychologie comme discipline universitaire et professionnelle.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

À la fin du trimestre, l'étudiant-e:

- (1) sera au courant des thèmes principaux en philosophie et en médecine qui ont conduit à la naissance de la psychologie moderne au dix-neuvième siècle,
- (2) aura pris connaissance des débats et des controverses historiques qui sont encore aujourd'hui d'actualité,
- (3) pourra apprécier comment les idées d'un chercheur (ou penseur) ont pu influencer les autres chercheurs et penseurs de la même période, de même que ceux qui ont suivi,
- (4) sera en mesure d'apprécier comment certaines théories anciennes et contemporaines ont été liées et comment elles ont été construites petit à petit.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Le présent cours doit se donner en présentiel. Advenant une fermeture du pavillon, le cours sera donné à distance, soit en direct (mêmes dates et heures que le cours en présentiel), soit en différé, sous forme de vidéos téléversées sur Moodle. Advenant cette deuxième possibilité, les périodes du cours en présentiel seront converties en périodes de questions.

Ce cours comprendra des exposés magistraux de l'enseignant et de lectures à compléter en dehors des heures de cours.

MODALITÉS, DESCRIPTIONS ET PONDÉRATIONS DES ÉVALUATIONS

Moyens	Dates	Pondérations
1) Examen de mi-session	18 octobre 2023 (12 h 30 - 15 h 30)	40%
2) Examen final	13 décembre 2023 (12 h 30 - 15 h 30)	45%
3) Travail « coup de cœur »	17 décembre 2023 (23 h 59)	15%

1) Examen de mi-session (40%)

L'examen de mi-session portera sur la matière et les lectures se rapportant aux **cours 1 à 6** inclusivement. L'examen sera composé de questions à choix multiples et d'énoncés vrais ou faux. Le temps alloué pour compléter cet examen sera de trois heures.

L'examen sera donné soit en présentiel (papier-crayon), soit en ligne, sur la plateforme Moodle. Le manuel de cours, les dictionnaires, ainsi que toutes notes de cours seront interdits lors de l'examen.

2) Examen final (45%)

L'examen final portera sur la matière et les lectures se rapportant aux **cours 7 à 13** inclusivement. L'examen sera composé de questions à choix multiples et d'énoncés vrais ou faux. Le temps alloué pour compléter cet examen sera de trois heures.

L'examen sera donné soit en présentiel (papier-crayon), soit en ligne, sur la plateforme Moodle. Le manuel de cours, les dictionnaires, ainsi que toutes notes de cours seront interdits lors de l'examen.

3) Travail « coup de cœur » (15%)

Le travail dit coup de cœur se fera de façon individuelle. L'étudiant-e devra produire un texte abordant l'une des figures historiques présentée dans le cadre du cours, ou présentée dans le manuel de cours. La figure historique doit appartenir à la période couvrant le 16^{ième} siècle au 19^{ième} siècle, inclusivement. Plus spécifiquement, la personne retenue doit être née en 1500 au plus tôt, et décédée en 1900 au plus tard.

L'étudiant-e est invité à sélectionner une figure historique qui l'a marquée positivement de par ses idées, exposées ou bien lors du cours, ou bien lors de lectures personnelles. La marque positive peut être tel un encensement de la vision initiale de l'étudiant-e, une confrontation jugée constructive face à cette vision initiale, soit une source de cheminement, d'évolution de cette vision. Dans tous les cas, cette vision doit concerner directement la psychologie (clinique, fondamentale, ou les deux, le cas échéant). Cette vision devrait également avoir une portée épistémologique, ontologique ou les deux (l'emphase est laissée à la discrétion de l'étudiant-e).

Il est important que l'étudiant-e explique concrètement 1) sa vision « initiale », 2) les idées pertinentes de la figure retenue, 3) en la vision s'est trouvée renforcée, nuancée, ou modifiée. Il est attendu que la séquence du texte reflète cet ordre 1-2-3; aucune introduction formelle ou conclusion ne sont demandées. Il est attendu que la figure historique soit annoncée rapidement et sans ambiguïté. L'étudiant-e est invité à renforcer ces propositions à l'aide de références académiques (livres, articles scientifiques, articles historiques), incluant le manuel de classe (si pertinent). Un minimum de **trois références** (incluant le manuel de cours, le cas échant) est attendu; aucun maximum de références n'est exigé.

Une grille de correction avec pondération sera fournie en début de session.

3.1) Critères de corrections : Format et références

- Le travail doit être accompagné d'une page titre et des références utilisées.
- Minimum de 2,5 pages et maximum de 3,5 pages (excluant page titre et références en fin de texte).
- Interligne double / Times New Roman / Taille de caractères 12 / Texte aligné à gauche
- Références suivant les normes APA (7^{ième} édition) dans le texte et en fin de texte.
- L'utilisation de références complémentaires en ligne doit être de qualité; l'utilisation de sites "populaires" (p. ex., Alloprof, capsule youtube, wikipédia) sera pénalisée.

Le travail doit être remis par courriel, en format PDF, suivant le gabarit :

PSY1563_aut2023_Travail_PrénomNom.pdf

Un exemple, avec mon propre nom:

PSY1563 aut2023 Travail MathieuBrideau-Duquette.pdf

CALENDRIER

Séances	Contenus	Lectures*	
Cours 1 6 septembre	Introduction et présentation du plan de cours Concepts historiographiques Conceptions de la condition mentale : Un bref historique	Chapitres 1 et 15	
Cours 2 13 septembre	Problèmes philosophiques liés à la psychologie	Chapitre 1	
Cours 3 20 septembre	Philosophes de la Grèce antique	Chapitre 2	
Cours 4 27 septembre	Philosophie au Moyen-âge (Europe) Impacts de la Renaissance	Chapitres 3 et 4	
Cours 5 4 octobre	Pensées empiriste et rationaliste	Chapitres 5 et 6	
11 octobre	Semaine d'études (aucun cours)		
Cours 6 18 octobre	Examen de mi-session	Matière et lectures des cours 1 à 6	
Cours 7 25 octobre**	La théorie de l'évolution et les débuts de la psychophysiologie et de la psychophysique	Chapitres 8 et 10	
Cours 8 1er novembre	Le romantisme, l'existentialisme et la phénoménologie	Chapitre 7 et 17	
Cours 9 8 novembre	Les débuts de la psychologie expérimentale et le pragmatisme américain	Chapitres 9 et 11	
Cours 10 15 novembre	Le béhaviorisme et l'approche cognitive	Chapitres 12 et 19	
Cours 11 22 novembre	La psychologie dynamique	Chapitre 16	
Cours 12 29 novembre	Psychologie existentielle et humaniste	Chapitre 17	
Cours 13 6 décembre	À déterminer	Chapitre 20 (?)	
Cours 14 13 décembre	Examen final	Matière et lectures des cours 7 à 13***	
17 décembre	Remise du travail de réflexion (23 h 59)		

^{*}Les sections de chapitres à lire seront abordées en classe.

^{**} Date limite d'abandon sans mention d'échec.

^{***}Il est possible que des liens entre la matière des cours 1 à 6 et des cours 7 à 13 soient retenus comme matière à l'examen final.

PRÉSENCE EN CLASSE

Les étudiantes et étudiants sont réputés présents à toutes les séances de cours. Toute personne qui s'absente d'une séance devra faire le nécessaire pour compenser son absence et est responsable des conséquences pouvant découler de son absence.

Durant la séance de cours, l'utilisation de technologies de la communication Internet est interdite ; l'utilisation d'un cellulaire est permise en mode vibration uniquement. Note : si on attend un appel d'urgence, il faudra prévenir l'enseignant : il y aura sortie du cours pour répondre à l'appel puis retour au cours après l'appel.

MANUEL OBLIGATOIRE

Hergenhan, B.R. & Hanley, T.B. (2016). Introduction à l'histoire de la psychologie (2e éd.). MODULO.

LIENS UTILES

Normes APA:

https://owl.purdue.edu/owl/research_and_citation/apa_style/apa_formatting_and_style_guide/general_for_mat.html

https://bib.umontreal.ca/citer/styles-bibliographiques/apa

Calendrier universitaire 2023-2024:

https://uqo.ca/docs/47431

Services aux étudiants (p. ex., CAFÉ, SESH):

https://uqo.ca/sae

▶ CONSIDÉRATIONS SUR LA LIBERTÉ ACADÉMIQUE

L'Université du Québec en Outaouais (ci-après l'Université) est une institution universitaire qui a pour mission la production et la transmission de connaissances par des activités de recherche, de création et d'enseignement et par des services à la collectivité. L'Université réaffirme et protège la liberté académique des membres de son corps enseignant et de sa population étudiante. Ainsi, l'Université a à cœur d'offrir une formation de qualité aux membres de sa communauté étudiante dans un environnement propice à l'apprentissage, à la discussion et aux débats. L'Université reconnaît que l'autonomie universitaire et la liberté académique constituent des conditions essentielles à l'accomplissement de sa mission. Cette mission doit donc être protégée de toute contrainte doctrinale, idéologique ou morale. L'Université adopte, tel qu'exigé par la Loi, après consultation des membres de la communauté universitaire, une politique portant exclusivement sur la liberté académique universitaire

Consultez la politique à l'adresse : https://uqo.ca/docs/51302

POLITIQUES ET RÈGLEMENTS¹

N.B. : DES AJUSTEMENTS TEMPORAIRES À CES POLITIQUES ET PROCÉDURES ONT ÉTÉ EFFECTUÉS PENDANT LA PÉRIODE DE CRISE SANITAIRE (COVID-19) POUR REFLÉTER LA RÉALITÉ DES COURS EN NON-PRÉSENTIEL.

POUR LES RÉGLEMENTS QUI NE S'APPLIQUENT PAS DANS UN CONTEXTE DE COURS DISPENSÉ EN NON-PRÉSENTIEL, LES ÉTUDIANT-ES SERONT INFORMÉ-ES DES DÉMARCHES À SUIVRE, AU BESOIN, PAR LES RESSOURCES ENSEIGNANTES, EN CONFORMITÉ AVEC LES LIGNES DIRECTRICES ÉLABORÉES PAR L'UNIVERSITÉ (https://ugo.ca/covid-19).

Dans un souci d'harmoniser les exigences académiques du Département de psychoéducation et de psychologie, les étudiantes et étudiants doivent lire attentivement les politiques et les règlements suivants :

Code de conduite

- L'enseignant doit faire preuve de professionnalisme, de respect envers les étudiants et les collègues, d'un souci de la confidentialité quant aux cas cliniques dont il peut être question en classe et d'un intérêt pour l'enseignement universitaire.
- L'étudiant doit faire preuve de professionnalisme, de respect envers les enseignants et les étudiants, d'un souci de la confidentialité quant aux cas cliniques dont il peut être question en classe et d'un intérêt pour la réussite académique.
- Dans le cadre d'un cours offert en non-présentiel synchrone, autant l'enseignant que les étudiants sont tenus d'ouvrir leur caméra durant la durée du cours, à moins d'entente entre l'enseignant et l'étudiant.

<u>Examens et travaux</u>

- Qualité de la langue française écrite: En vertu de la politique de la maîtrise du français, 20 % pourra être retranché de la note de la modalité d'évaluation écrite en fonction de la qualité de la langue écrite. (Adopté lors de l'assemblée du Département des sciences humaines du 13 février 1985, par l'extrait : SC.-H.-237 et révisé le 22 novembre 1989, par l'extrait : SC.-H.-459).
- <u>Le plagiat et la fraude</u>: Conformément au règlement en vigueur à l'UQO, aucun acte de fraude ou de plagiat ne sera toléré. Les étudiantes et étudiants sont invités-es à prendre connaissance du règlement concernant le plagiat et la fraude (les définitions, les modalités d'application du règlement, le rôle du Comité de discipline et les sanctions prévues). (Adopté par le Secrétariat général par la résolution 309-CA-4595 et 310-CA-4611 du 16 avril 2007,
 - * Règlement concernant le plagiat et la fraude : http://ugo.ca/sites/default/files/fichiers-ugo/secretariat-general/plagiat.pdf

Examens

- Pour les examens en présentiel, un seul étudiant à la fois peut être autorisé à sortir de la salle lors d'une session d'examen, pour raison valable, et ce, pour une courte durée après avoir signé une liste de circulation. L'étudiant ne doit ni sortir ni rapporter de matériel dans la salle.
- Lors d'un examen en présentiel, tous les appareils électroniques doivent être déposés à l'avant de la classe.
- Selon le Cadre de gestion des absences aux examens de l'UQO, l'étudiante ou l'étudiant qui ne peut se présenter à un examen doit aviser son enseignant et le département le plus tôt possible, et ce, au plus tard dans la semaine qui suit l'examen pour les informer de la raison de son absence. De plus, le « formulaire d'absence aux examens » dûment rempli, signé et accompagné de la *pièce justificative originale* doivent être reçus au Département, au plus tard 13 jours calendrier suivant la journée de l'examen. Cette demande de report d'examen reçue au Département de psychoéducation et de psychologie sera utilisée pour justifier l'absence. * Seuls des raisons médicales, le décès d'un proche ou l'obligation de se présenter en cour de justice seront acceptés (*fournir la copie originale du certificat médical, de la pièce justificative dans le cas d'un décès ou de la citation à comparaître à la cour « subpoena » * à la direction du Département de psychoéducation ou de psychologie).
- * Le cadre de gestion des absences aux examens de l'UQO et le formulaire d'absence se retrouvent aux liens suivants :
 - Cadre de gestion des absences aux examens de l'UQO (Juin 2016) : http://uqo.ca/docs/10858
 - Formulaire « Absence aux examens » NOV. 2016 à télécharger à partir du lien ci-dessous :

http://uqo.ca/sites/default/files/fichiers/10857-formulaire-dabsence-aux-examens.pdf

- Les <u>reprises d'examen</u> auront lieu lors de journées institutionnelles de report d'examen prévues au calendrier universitaire.
- Les examens demeurent la propriété de l'Université (Régimes des études de premier cycle, article 11.1).

Travaux

- Aucun retard dans la remise des travaux ne sera accepté sauf pour des raisons médicales, le décès d'un proche ou l'obligation de se présenter en cour de justice (fournir la copie originale du certificat médical, de la pièce justificative dans le cas d'un décès ou de la citation à comparaître « subpoena » à l'enseignant-e).
- Aucun travail ne doit être remis après la date de fin de session prévue au calendrier universitaire. Un délai dans les saisies des notes entraîne un retard dans l'émission des diplômes et cause des problèmes dans la gestion des dossiers d'étudiants.
- Les enseignantes et enseignants ont la responsabilité de collecter les travaux de leurs étudiantes et étudiants. Les travaux ne devraient être déposé ni au secrétariat du Département de psychoéducation et de psychologie, ni aux modules de psychoéducation ou de psychologie. Si, exceptionnellement, un-e étudiant-e ne peut pas respecter la modalité de récupération des travaux détaillée par son enseignant-e, il lui incombe de convenir une autre modalité de remise de son travail avec l'enseignant-e, et ce, avant la date de remise des travaux.
- L'Université ne s'engage pas à retourner aux étudiantes et étudiants les travaux effectués par ces derniers-ères, dans le cadre des études poursuivies dans son établissement. Il est de la responsabilité de l'étudiante ou l'étudiant de récupérer son travail (Régimes des études de premier cycle, article 11.2).
- Un travail ayant fait l'objet d'évaluation dans un cours ne peut être présenté dans le cadre d'un autre cours. Toute reproduction intégrale d'une partie ou d'un tout provenant de travaux antérieurs ou de volumes de référence est considérée comme un plagiat, à l'exception de citations qui identifient clairement l'auteur et la source de provenance des contenus.

Le présent document s'inspire de la Politique d'évaluation adoptée par le Département des sciences de l'éducation de l'UQO.

- <u>Présentation des travaux</u>: Les travaux des étudiants-es doivent respecter les normes de l'American Psychological Association (APA-7° édition). Le manuel des normes de l'APA est en vente à la COOPSCO de l'UQO et en ligne. Il est aussi disponible à la bibliothèque de l'UQO en format papier et en format électronique. Les étudiantes et étudiants sont invités-es à prendre connaissance du Régime des études de premier cycle de l'UQO et de la Politique concernant l'évaluation des étudiantes et étudiants (voir l'abrégé dans le document *Horaire des cours*).
- Les étudiantes et étudiants sont aussi invités-es à prendre connaissance des procédures à suivre pour discuter de la «Gestion des situations litigieuses» relatives à une activité d'enseignement. Ces procédures sont disponibles auprès des modules de la psychoéducation et de la psychologie.

Version : Août 2023

DÉPARTEMENT DE PSYCHOÉDUCATION ET DE PSYCHOLOGIE

Politique concernant l'évaluation des étudiantes et étudiants

1. Règles générales

- 1.1 L'évaluation se veut à la fois formative (un moyen de faciliter le processus d'apprentissage) et normative (une attestation du niveau de l'atteinte des objectifs pédagogiques visés par le cours).
- 1.2 L'évaluation de l'étudiante ou de l'étudiant est accompagnée de commentaires de l'enseignante ou l'enseignant.
- 1.3 L'évaluation s'effectue à l'aide d'un minimum de deux évaluations n'excédant pas 50 % chacune.
- 1.4 L'évaluation est individuelle dans une proportion d'au moins 70 %. Les notes attribuées aux travaux d'équipe ne peuvent pas compter pour plus de 30 % de la note finale de l'étudiante ou de l'étudiant.
- 1.5 Qualité de la langue française écrite : En vertu de la politique de la maîtrise du français, 20 % pourra être retranché des notes en fonction de la qualité de la langue écrite. (Adopté lors de l'assemblée du Département des sciences humaines du 13 février 1985, par l'extrait : SC.-H.-237 et révisé le 22 novembre 1989, par l'extrait : SC.-H.-459).
- 1.6 La participation de l'étudiante ou de l'étudiant peut faire l'objet d'une évaluation. La note attribuée à la participation ne doit pas compter pour plus de 20 % de la note finale de l'étudiante ou de l'étudiant. Les exigences et les critères d'évaluation relatifs à la participation des étudiantes et étudiants (contribution personnelle attendue à l'enrichissement des connaissances dans le cours, à la réalisation des travaux d'équipe et des exercices en classe, engagement dans les ateliers, etc.) doivent être précisés dans le plan de cours.
- 1.7 L'auto-évaluation individuelle ou l'évaluation par les pairs ne peut compter pour plus de 10 % de la note finale d'un cours.
- 1.8 Les références à une documentation en langue anglaise font partie de l'apprentissage universitaire.
- 1.9 L'évaluation se veut la plus discriminante possible. La <u>note A</u> est attribuée pour souligner l'excellence et le dépassement de <u>tous</u> les objectifs du cours. À cet effet, pour les cours offerts au premier cycle, on devrait s'attendre à une moyenne de groupe qui ne se situe pas au-dessus de B (équivalent à 3.0)
- 1.10 L'enseignante ou l'enseignant doit d'abord déposer son bordereau de notes à la direction du département avant de transmettre les notes finales à ses étudiantes et étudiants.
- 1.11 L'enseignant doit se rend disponible, en dehors des heures de classe et dans des limites raisonnables, afin répondre, en personne, au téléphone ou par courriel, aux questions des étudiants inscrits à son cours.

2. Équivalence entre notation littérale et notation numérique

Le recours à plus d'un mode ou instrument d'évaluation suppose l'addition des résultats obtenus selon chaque mode pour arriver à une note globale. Les enseignant(e)s qui le désire peuvent exprimer d'abord en chiffres les résultats obtenus. Ils doivent ensuite convertir en lettres ces résultats chiffrés, tel que le veut le régime des études de l'UQO.

L'échelle suivante d'équivalence (lettres - moyennes cumulatives - chiffres - mentions) est alors utilisée : **

Lettres	Moyennes cumulatives	Chiffres	Mentions
A+	4,3	92 ≤ N ≤ 100	\rightarrow Excellent
Α	4,0	88 ≤ N < 92	\rightarrow Excellent
A-	3,7	84 ≤ N < 88	→ Excellent
B+	3,3	80 ≤ N < 84	→ Très bien
В	3,0	76 ≤ N < 80	→ Très bien
B-	2,7	72 ≤ N < 76	→ Très bien
C+	2,3	68 ≤ N < 72	→ Bien
С	2,0	64 ≤ N < 68	→ Bien
C-	1,7	60 ≤ N < 64	→ Bien
D+	1,3	56 ≤ N < 60	→ Passable
D	1,0	52 ≤ N < 56	→ Passable
E	0	0 ≤ N < 52	→ Échec

^{**} Pour les cours offerts aux cycles supérieurs, étant donné que les notations C-, D+ et D ne sont pas disponibles, toutes les notes inférieures à 64 conduisent à un échec (notation E).

3. Critères d'évaluation

Selon le mode d'évaluation utilisé, les critères auxquels on a recours pour apprécier la qualité du travail sont habituellement les suivants:

- Essai et dissertation : choix du sujet (s'il y a lieu); forme de l'essai (présentation, structure); pertinence et richesse de la documentation*; traitement de la documentation (analyse critique); autonomie de pensée et créativité.
- Sommaire de recherche : introduction; contexte théorique; objectifs et hypothèses; méthodologie (sujets, instrumentation, procédure); résultats (analyse); discussion ou interprétation; conclusion; sources de références*; forme du travail (règles de présentation).
- Travaux de stage : rapports d'observation, pertinence clinique des données rapportées, qualité de l'analyse, respect de la confidentialité et des règles d'éthique, compréhension des problématiques, description des hypothèses de travail et des stratégies d'intervention.
- Brève recension des écrits : diversité des sources de références bibliographiques, intégration de contenus théoriques. logique de présentation, cohérence, qualité de l'analyse et des liens avec la matière enseignée.
- Résumé de lecture : résumé informatif; résumé analytique; résumé critique; présentation et forme du travail.
- **Examen**: les critères sont établis selon les exigences du cours et les objectifs à atteindre.
- Autre production écrite (exercices, rapports d'expérience, etc.) : les critères sont établis selon les exigences du cours et les objectifs à atteindre.
- Participation: contribution personnelle à l'enrichissement des connaissances dans le cours; implication dans les débats, les ateliers. les exercices.
- Auto-évaluation : participation au cours; apprentissages réalisés; production personnelle dans le cours; recherche et lecture; prise en charge des objectifs personnels.

Note importante : La présente Politique définit les règles et les critères d'évaluation pour l'ensemble des activités d'enseignement relevant du Département de psychoéducation et de psychologie. Il est possible que certaines règles soient plus difficiles à appliquer dans le cas d'activités dispensées dans un contexte particulier (cours intensif de fin de semaine, laboratoire de formation pratique, stages, cours supervisés). Les enseignantes et enseignants qui, pour une raison ou pour une autre, souhaiteraient appliquer des règles d'évaluation différentes de celles exposées dans la présente Politique doivent en informer la-le directeur du Département de psychoéducation et de psychologie.